

INFORMATIONS POUR LE PATIENT

PRÉLÈVEMENT D'URINE POUR L'EXAMEN « URINOCULTURE »

Le prélèvement de l'urine doit avoir lieu le matin du jour de l'examen, et il convient d'attendre au moins deux heures après la dernière miction avant d'effectuer le prélèvement.

Il est nécessaire de:

- se laver les parties génitales avec de l'eau et du savon;
- ouvrir le récipient (stérile, disponible en pharmacie) sans toucher les bords;
- commencer à uriner en éliminant le premier jet et en prélevant une quantité suffisante d'urine après le premier jet;
- visser fermement le récipient.

Effectuer l'enregistrement de l'échantillon au service de caisse/enregistrement avec:

- *l'ordonnance du médecin prescripteur;*
- *les documents d'identification personnelle (carte de santé [tessera sanitaria], carte d'identité, cartes d'exemption éventuelles);*
- *l'échantillon d'urine.*

Remettre le récipient au Centre de prélèvement.

NOTE D'INFORMATION

URINOCULTURE POUR LES ENFANTS JUSQU'À L'ÂGE DE DEUX ANS

Le prélèvement doit être effectué à l'aide d'un sachet en plastique stérile adhésif pour les jeunes enfants. Après avoir prélevé l'urine, le sachet doit être placé dans un récipient stérile muni d'un bouchon à vis, en évitant le plus possible le contact avec les mains.



Compte tenu de la probabilité élevée de contamination, si un résultat négatif rend improbable la présence d'une infection urinaire, un éventuel résultat positif impose de procéder à des examens complémentaires, voire à un prélèvement d'urine via un cathéter vésical, selon l'avis du pédiatre.